

Prime D

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de préparation 12-déc.-2011

Date de révision : 06-oct.-2025

Numéro de révision: 4

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom du produit Prime D

Autres moyens d'identification

Code du produit 6533

Synonymes Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Acidic cleaner.

Utilisations contre-indiquées Tous les autres

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Fournisseur DeLaval Inc.

10900 Rue Secant Street

Ville d'Anjou, Quebec H1J 1S5

Tel: (705) 741-3100

Numéros de téléphone d'urgence

West Penetone Inc: (514) 355-4660 8h-17h Lundi - Vendredi

Centre antipoison (Urgence, 24 H): 1-844-POISON-X or 1-844-764-7669

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Toxicité aiguë - inhalation (gaz)	Catégorie 1
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1

Déclaration sur les brumes d'acide sulfurique et autres acides minéraux

Déclaration sur les brumes d'acide sulfurique et autres acides minéraux Le Centre de Recherche Internationale sur le cancer (CIRC) a classifié les « brumes intenses d'acide inorganique contenant de l'acide sulfurique ou autres acides minéraux forts (tels que l'acide chlorhydrique et l'acide nitrique) » comme cancérogène humain connu, (CIRC catégorie 1). Cette nomenclature concerne uniquement les brumes contenant de tels acides minéraux et non ces acides spécifiques ou de leurs solutions, sauf indication contraire.

Corrosifs pour les métaux	Catégorie 1
---------------------------	-------------

Éléments d'étiquetage

DANGER

Mentions de danger

Nocif en cas d'ingestion

Mortel par inhalation

Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires

Peut être corrosif pour les métaux



Conseils de prudence - Prévention

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Porter un équipement de protection respiratoire

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Conseils de prudence - Réponse

Un traitement spécifique est urgent (voir First Aid sur cette étiquette)

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Conseils de prudence - Entreposage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Acide nitrique	7697-37-2	7 - 13*
Acide sulfurique	7664-93-9	7 - 13*
Acide phosphorique	7664-38-2	7 - 13*

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

4. PREMIERS SOINS

Description des mesures pour les premiers secours

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille cornéenne et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Obtenir immédiatement des soins médicaux.
Contact avec la peau	Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir immédiatement des soins médicaux.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Obtenir immédiatement des soins médicaux si des symptômes apparaissent.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Corrosif. Le produit cause des brûlures aux yeux, à la peau et aux muqueuses.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traiter en fonction des symptômes

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Agents extincteurs appropriés**

Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucun connu

Dangers particuliers associés au produit chimique

Corrosifs pour les métaux. Le produit cause des brûlures aux yeux, à la peau et aux muqueuses.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

NFPA	Risques pour la santé 3	Inflammabilité 0	Instabilité 0
------	-------------------------	------------------	---------------

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Équipement de protection individuelle, voir la section 8.

Précautions environnementales

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte. Garder dans des contenants fermés appropriés pour élimination.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE**Précautions à prendre pour une manutention sans danger**

Manutention Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants.

Matières incompatibles Bases, Métaux légers, Javellisant.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Seuls les composants avec limite d'exposition sont inscrits. Tout élément ne figurant pas dans cette section n'a pas de limite d'exposition connue.

Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario TWAEV	Québec
Acide nitrique 7697-37-2	TWA: 2 ppm TWA: 5.2 mg/m ³ STEL: 4 ppm STEL: 10 mg/m ³	TWA: 2 ppm STEL: 4 ppm	TWA: 2 ppm STEL: 4 ppm	TWA: 2 ppm TWA: 5.2 mg/m ³ STEL: 4 ppm STEL: 10 mg/m ³
Acide sulfurique 7664-93-9	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³
Acide phosphorique 7664-38-2	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps Porter des gants de protection et des vêtements de protection.

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Considérations générales sur l'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Liquide	Odeur	Aucun renseignement disponible
Aspect	Rouge	Seuil de perception de l'odeur	Aucun renseignement disponible

Propriété

pH

Valeurs

<2

Point de fusion/point de congélation Aucune donnée disponible

Point/intervalle d'ébullition Aucune donnée disponible

Point d'éclair Aucune donnée disponible

Taux d'évaporation Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Aucune donnée disponible

Remarques/ • Méthode

Aucune donnée disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air	Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Densité	1.17	Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau	soluble	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Autres renseignements

Masse volumique du liquide	1.17 g/mL
-----------------------------------	-----------

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**Réactivité**

Peut réagir avec autres produits chimiques. Ne pas mélanger avec autres produits chimiques sauf si recommandé sur l'étiquette.

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales. L'exposition à la lumière peut faire pâlir les produits colorés.

Risques de réactions dangereuses

Peut éclabousser et libérer de la chaleur si est mélangé avec des bases (produits alcalins). Peut produire un gaz chloré mortel si mélangé avec des produits chlorés. Peut réagir et causer des dommages aux métaux mous tels que l'aluminium, le cuivre, le laiton ou le zinc (galvanisé) et produire un gaz d'hydrogène inflammable et potentiellement explosif.

Conditions à éviter

Le produit peut se dégrader s'il est exposé à une température élevée pour une longue période de temps.

Matières incompatibles

Bases, Métaux légers, Javellisant.

Produits de décomposition dangereux

Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES**Informations sur les voies d'exposition probables**

Yeux Corrosif pour les yeux et peut causer de graves lésions, y compris la cécité.

Peau Extrêmement corrosif et destructeur pour les tissus.

Ingestion L'ingestion cause des brûlures au tube digestif supérieur et aux voies respiratoires.

Mesures numériques de la toxicité**Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH**

ETAmél (orale)	1,818.00
ETAmél (cutané)	2,773.00
ETAmél (inhalation-gaz)	68.00

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Acide nitrique 7697-37-2	-	-	> 2,65 mg/l (rat 4h)
Acide sulfurique 7664-93-9	2140 mg/kg (Rat)	-	375 mg/m ³ (air)
Acide phosphorique	> 300 mg/kg (Rat)	2740 mg/kg (Rabbit)	850 mg/m ³ (Rat) 1 h

7664-38-2			
-----------	--	--	--

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque des brûlures

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Cause des brûlures des yeux oculaire

Sensibilisation Aucun connu

Effets mutagènes Aucun connu

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Acide nitrique 7697-37-2	-	Group 1	-	-
Acide sulfurique 7664-93-9	A2	Group 1	Known	X

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Group 1 - Cancérogène pour l'homme

Group 2A - Cancérogène probable pour l'homme

NTP (programme national de toxicologie)

Connu - cancérogène connu

Déclaration sur les brumes d'acide sulfurique et autres acides minéraux Déclaration sur les brumes d'acide sulfurique et autres acides minéraux Le Centre de Recherche Internationale sur le cancer (CIRC) a classifié les « brumes intenses d'acide inorganique contenant de l'acide sulfurique ou autres acides minéraux forts (tels que l'acide chlorhydrique et l'acide nitrique) » comme cancérogène humain connu, (CIRC catégorie 1). Cette nomenclature concerne uniquement les brumes contenant de tels acides minéraux et non ces acides spécifiques ou de leurs solutions, sauf indication contraire.

Effets sur la reproduction Aucun connu

STOT - exposition unique Aucun connu

STOT - exposition répétée Aucun connu

Risque d'aspiration Aucun connu

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Si elle est disponible, les valeurs d'écotoxicité des composants individuels sont présentées ci-dessous.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Microtox	Daphnie
Acide sulfurique 7664-93-9	-	LC50 42 mg/l 96 h	-	EC50 42.5 mg/L 48 h

Persistante et dégradation

Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation/Accumulation

Aucun renseignement disponible.

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Contactez votre autorité de l'élimination des déchets pour obtenir des conseils , ou de passer à une entreprise d'élimination des produits chimiques .
Emballages contaminés	Récipients à rincer 3 fois. Évitez la contamination de tout approvisionnement en eau par un produit ou un emballage vide. Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**DOT**

No ONU	3264
Nom officiel d'expédition	Liquide inorganique, corrosif, acide, n.s.a (Acide sulfurique, Acide nitrique)
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	II

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements internationaux**

Le Protocole de Montréal relatif à Non applicable
des substances qui appauvrisse la couche d'ozone

La Convention de Stockholm sur les Non applicable
polluants organiques persistants

La Convention de Rotterdam Non applicable

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de préparation 12-déc.-2011

Date de révision : 06-oct.-2025
Note de révision: Section 1 : mise à jour du Numéro de téléphone d'urgence.
Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique